

Fiche

La coopération internationale s'accroît tout en revêtant des formes de plus en plus complexes. De la réduction de la misère à la préservation de la paix, quelles sont les modalités de la coopération internationale ? Comment s'adapte-t-elle à l'évolution de la situation internationale ?

I. Le rôle des Nations unies : préserver la paix et favoriser le développement

- L'ONU a été créée **pour promouvoir les valeurs de la démocratie et pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales**. Elle cherche tout d'abord à limiter la course aux armements et les risques de crise en ayant recours à la diplomatie (recommandations, médiation, négociation), à l'envoi de casques bleus (détachements de soldats des forces armées de pays membres placés sous l'autorité des Nations unies) pour accompagner la mise en œuvre d'un accord et, en dernier recours, à la force armée, par l'intermédiaire des États membres.
- L'ONU fonctionne selon le principe de l'égalité entre tous les États membres. L'Assemblée générale réunit les représentants des États membres (193 en 2017). C'est elle qui vote le budget, discute des résolutions et examine les demandes d'admission. L'Assemblée élit, pour cinq ans, le secrétaire général des Nations unies.
- L'organe de décision des Nations unies est le Conseil de sécurité ; il se compose de dix membres élus pour deux ans et de cinq membres permanents qui ont le droit de veto : il s'agit des États-Unis, de la Russie, de la France, du Royaume-Uni et de la Chine. Grandes puissances économiques, mais vaincues en 1945, ni l'Allemagne ni le Japon n'y figurent. C'est le Conseil de sécurité qui décide d'appliquer des sanctions économiques, d'autoriser l'usage de la force et d'envoyer des casques bleus.
- C'est le Conseil économique qui est chargé de mettre en place les actions de coopération afin de favoriser le développement. Il travaille en accord avec seize institutions spécialisées et quatorze organes subsidiaires, dont quelques-uns se consacrent au développement et à l'aide humanitaire. Il faut citer la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

II. La coopération entre États

- La **coopération bilatérale**, entre un État riche et un État pauvre, est la plus ancienne forme de coopération. Elle est le plus souvent économique, mais peut également prendre une forme politique, culturelle ou militaire. Cette aide accordée aux pays pauvres par les pays riches n'est pas toujours aussi importante que le prévoient les accords internationaux (0,7 % du PNB) ; elle est souvent « intéressée » et n'est pas toujours adaptée aux situations locales.
- Depuis une trentaine d'années, les accords de coopération multilatéraux se multiplient ; certains ont un objectif d'aide au développement (par exemple, accord entre l'Union européenne et plus de soixante-dix pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), d'autres ont pour but de créer des zones de libre-échange (ASEAN, AEUMC, APEC, MERCOSUR, etc.).

III. Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG)

- L'instabilité de la situation internationale rend de plus en plus nécessaire l'existence d'**associations non gouvernementales indépendantes**. Celles-ci peuvent intervenir partout où l'aide bilatérale ou multilatérale est insuffisante, aussi bien que dans des situations où le devoir de non-ingérence freine l'action des Nations unies.
- Ces organisations internationales sont près de deux mille. Elles se spécialisent dans des interventions d'urgence, mais peuvent aussi mener des actions à long terme, en partenariat avec les États ou avec les Nations unies. Une grande spécialisation, une utilisation optimale des ressources et une meilleure connaissance des situations leur permettent d'intervenir avec une grande efficacité lors des crises les plus graves (cyclones, tremblements de terre, famines, guerres, etc.).
- Les plus importantes de ces organisations, dans les domaines de l'aide au développement, de l'aide humanitaire et de la défense des droits de l'homme, sont, entre autres, Amnesty International, Médecins sans frontières, Médecins du monde, Pharmaciens sans frontières. Reconnues sur le plan international, les ONG remettent en cause aujourd'hui les règles qui régissaient les relations entre les États, les grandes entreprises et les organisations internationales économiques et financières en posant la question du « droit d'ingérence humanitaire ».